



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 30 septembre 2019

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} octobre 2019

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie. Le mécanisme de réglementation des prix des carburants qui en résultent permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix hydrocarbures.

Un contexte international qui entraîne une hausse des prix des carburants et une hausse du gaz

Sur les 15 premiers jours ouvrés du mois de septembre, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la hausse par rapport au mois précédent : + 5,54 % pour le supercarburant, + 2,71 % pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE reste stable à 360 \$/TM. La cotation du Propane baisse de son côté.

Par ailleurs, une baisse du fret (pour les carburants) de 1,54 % a été observée sur la même période.

De plus, à la suite d'une baisse de l'euro par rapport au dollar, la moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1023 \$ pour 1 € pour le gaz comme pour les carburants. Ce paramètre impacte le prix de vente du gaz (+5 cts) mais pas celui des carburants.

Les marges de gros ainsi que les marges de détail ainsi que les frais de passage qui sont fixées par arrêté préfectoral restent pour leurs parts inchangées.

Il en découle ainsi :

- Pour le sans plomb

Le prix public est en hausse à 1,46 €/litre (+ 2 cts). Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de la cotation.

- Pour le gazole

Le prix de vente augmente à 1,14 €/litre (+ 2 cts). Cette évolution s'explique par la hausse de la cotation moyenne du gazole. Comme pour le SSP, le fret est en hausse et la parité se déprécie.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



- Pour le gaz

Le prix final de la bouteille est **en hausse à 16,15 €**. Cette évolution s'explique par la baisse des cotations mensuelles (-0,55% en cumulé) plus que contredite par l'affaiblissement de la parité Euro/Dollar qui contribue à augmenter le prix final. Le contrat de fret est inchangé. On retient toujours le prix le plus bas communiqué par les opérateurs.

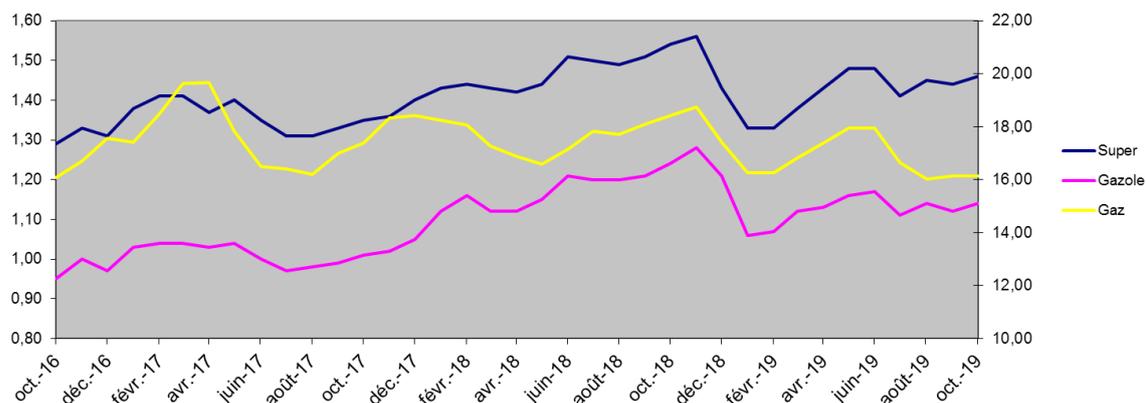
En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} octobre 2019 :

Libellé du produit	1-sept.-19	1-oct.-19	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,44	1,46	1,39%
Gazole (€/litre)	1,12	1,14	1,79%
GNR (€/litre)	0,74	0,76	2,70%
Pétrole lampant (€/litre)	0,73	0,75	2,74%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,73	0,76	4,11%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,74	0,76	2,70%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	16,13	16,15	0,12%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Tous produits 974



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

